



Numéro 20, Avril 2002

ADEMUB INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRETIGNY-SUR-ORGE
51, rue des Érables à BRÉTIGNY (assoc. loi de 1901 déclarée le 14/4/92)

Avis à tous les adhérents N'oubliez pas que vous êtes invités

**à notre prochaine REUNION
mardi 9 avril à 20h45, salle Maison Neuve**

A l'ordre du jour :

- ◆ Le point sur la révision du plan de circulation et les travaux de notre commission ;
- ◆ Les journées de l'environnement : mobilisation générale pour leur réussite ;
- ◆ Les nuisances aériennes : création d'un comité de vigilance ;
- ◆ Entrepôts logistiques : les dernières péripéties ;
- ◆ Randonnée annuelle de l'ADEMUB le 4 mai prochain ;
- ◆ Et, en questions diverses, tous les sujets qui vous tiennent à cœur...

... et le 4 mai 2002 : la randonnée ADEMUB

Retenez tous cette date pour notre randonnée annuelle à la découverte de l'environnement brétignolais. Cette année, nous partirons, sac au dos et pour la journée, **à la découverte du parc des Joncs Marins sur les deux versants de l'Orge**. Un espace naturel sensible qu'il faut protéger et aménager sans tarder devant la menace de l'urbanisation alentour.

La révision du plan de circulation est commencée

La municipalité élue au printemps 2001 a annoncé son intention de **revoir le plan de circulation de Brétigny**.

Lors de la réunion des adhérents du 13 novembre 2001, l'**ADEMUB a constitué un groupe de travail sur ce sujet**. Une quinzaine de personnes assidues et actives se sont réunies depuis lors à cinq reprises. Le travail s'est déroulé successivement dans plusieurs directions.

Tout d'abord le groupe a **identifié les grands axes de circulation dans Brétigny**. Notre ville est à l'écart des grandes voies puisque la RD 19 à l'Est et la Francilienne au Nord la contournent. Par contre Brétigny est traversée par une ligne ferroviaire à quatre voies et donc coupée en deux malgré les passages, ponts ou tunnels, insuffisants pour le trafic actuel. Il faut aussi constater que la quasi-totalité des équipements collectifs et commerciaux se situe dans la partie Est.

La circulation intérieure à la ville se fait suivant quelques axes principaux : au Nord l'axe chemin des Pâtures, rue de Valorge et rue des Prés d'Aulnay ; en venant du nord l'axe rue Léon Blum, rue de la Mairie (stoppé au niveau de la rue D. Casanova) ; en venant du Sud, l'axe rue Babin, rue Brossolette, rue L. Clause, rue du Parc, rue des Halliers, rue Ducrot. La rue A. Leblanc, à la suite des modifications apportées par le précédent plan de circulation, est devenue un axe important d'accès au centre ville, depuis le sud.

La traversée des voies ferrées pour les communications est-ouest se fait principalement par le pont des Cinq arpents (ou pont du cinéma) et le pont d'Essonville, sans oublier le pont-tunnel de la rue de la Mairie. Le pont de La Fontaine au débouché de la rue du 19 mars 1962 est aussi beaucoup utilisé.

Les problèmes principaux à résoudre sont ceux du **franchissement de la voie ferrée et de la circulation de transit** qui emprunte les rues de Brétigny et qu'il faut éviter.

Le groupe a ensuite entrepris un **recensement des points noirs**, quartier par quartier (il n'en manque pas), en essayant **systématiquement de proposer des solutions**.

Le groupe de travail s'est ensuite attelé à la **tâche de répertoirer des cheminements piétonniers**



continus à développer, ainsi que des parcours protégés pour les cyclistes.

L'ADEMUB participe au groupe de travail (comité de pilotage) mis en place par la municipalité. Dans le cadre du travail de concertation qui commence, l'ADEMUB s'attachera à faire passer quelques idées qui lui tiennent à cœur. **Le but d'un plan de circulation ne peut viser uniquement à favoriser ou fluidifier la circulation des automobiles**. La réflexion d'ensemble doit prendre en compte les différents moyens de transport : piétons, cyclistes, transports en commun, automobiles, sans oublier les handicapés ou les jeunes enfants. Ce nouveau plan de circulation devra être l'occasion de **donner une impulsion nouvelle aux circulations douces et à un meilleur partage de la voirie**, dans le cadre d'une mise en place du Plan des Déplacements Urbains (PDU) adopté par la région Ile de France.

L'ensemble de notre travail est regroupé dans un document dont une première version a déjà été adressée aux responsables municipaux. Notre commission ad hoc va continuer son travail pour compléter ce document, notamment en ce qui concerne les quartiers qui n'ont pas encore été abordés ou incomplètement (centre ville, zone industrielle et ZAC Maison Neuve), et les transports en commun.

Nous ferons le point sur ce sujet avec les adhérents qui seront présents lors de notre prochaine réunion, le 9 avril à 20h45, salle Maison Neuve.

Premières journées de la nature et de l'environnement

Ferme de Maison Neuve à Brétigny
les 10, 11, 12 et 13 octobre 2002

*Naturessonne, la Ville de Brétigny et l'ADEMUB
sont partenaires pour organiser cette manifestation*



L'esprit de ces journées sera de rapprocher les enfants et les adultes de leur milieu de vie et d'exalter le rôle de l'Homme dans le respect de ce qui l'entoure, **faire prendre conscience à tous de l'importance de préserver et d'améliorer son cadre de vie** : maîtrise de l'urbanisation, préservation des espaces verts et des espaces naturels, places réservées aux installations industrielles et aux entrepôts, lutte contre les nuisances sonores, sensibilisation aux « circulations douces », au traitement des eaux et des déchets, etc.

Ces questions sont toutes prioritaires, car les problèmes d'environnement, comme dans bien des villes de la région parisienne, ne manquent pas à Brétigny.

L'atout de notre commune, c'est d'avoir su garder jusqu'à présent un certain caractère mi-rural et mi-urbain qu'il faut tenter de préserver à tout prix. Ces journées auront aussi pour objectif de faire prendre conscience à tous de cette réalité positive et de rechercher ensemble les moyens de la préserver.

La manifestation s'étalera sur 4 jours, du 10 au 13 octobre 2002. Les Brétignolais, ainsi qu'un

plus large public, seront informés par voie de presse sur cette manifestation, son contenu et son déroulement.

Un effort particulier sera fait en direction des scolaires et les journées du jeudi 10 et du vendredi 11 leur seront spécialement réservées.

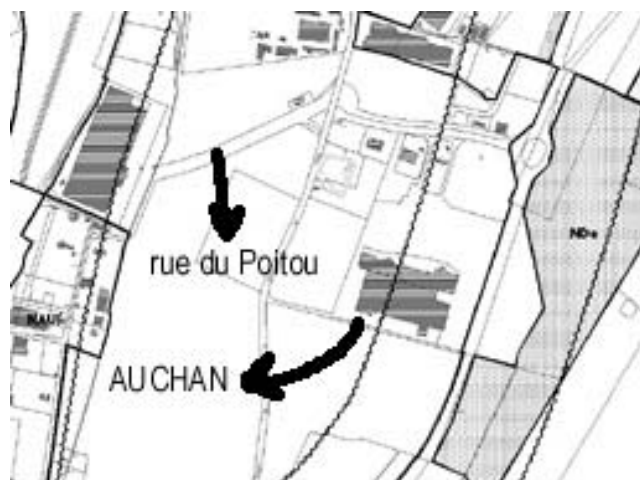
Le lieu de ces journées : la Ferme de Maison Neuve. Sont prévus une vingtaine de stands réservés aux associations et aux organismes agissant dans les divers domaines de l'environnement. Y sont prévus également un espace pour les expositions et un autre espace pour les conférences-débats avec diaporamas où seront abordés tous les sujets sensibles du moment. Sont également prévues des sorties sur le terrain avec des spécialistes de la faune et de la flore...

Pour faire de cette importante manifestation une réussite, l'ADEMUB a besoin de la bonne volonté et de l'énergie de tous ses adhérents. Dès à présent, plusieurs groupes de travail ont été constitués pour préparer ces journées. Vous serez appelés à vous y joindre lors de notre réunion du 9 avril à Maison Neuve.

NB : (la photo ci-dessus a été prise à Brétigny...)

Entrepôts logistiques : dernières péripéties

Il n'est pas question de revenir aujourd'hui sur le fond du problème, nous l'avons fait dans notre précédent bulletin. Simplement, nous voudrions apporter quelques informations sur les récentes péripéties concernant le dernier projet d'entrepôt, celui qui doit être construit rue du Poitou par la société Hightec 9. Péripéties qui ne font que conforter notre position critique sur la façon dont sont traités ces dossiers par les autorités publiques.



Disons tout d'abord que nous sommes très étonnés que ce projet n'ait pas été soumis à l'avis du conseil municipal, contrairement à la procédure adoptée pour les précédents projets et à celle adoptée généralement par les maires des communes concernées. En saurons-nous un jour la raison ?

Mais il y a plus grave. Comme les précédents, **ce projet a été soumis à l'avis du Comité départemental d'hygiène (CDH)** où siège, entre autres personnalités, Jacques Brossard, président d'Essonne Nature Environnement. Ce dernier nous a appris que le débat avait été très agité, signe qu'il y a matière à discussion sur le sujet. L'un des principaux points de friction, outre la part belle faite au « tout-camion » et à ses conséquences néfastes pour notre environnement, notre sécurité et notre santé, a porté sur le problème de l'eau et des inondations récurrentes en aval de Maison Neuve. A ce propos, il nous a appris que le commissaire enquêteur, dans son rapport, avait cru bon de ne pas faire mention **de l'avis circonstancié du Syndicat mixte pour la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), lequel était, comme vous devez le savoir, défavorable.** Pis encore, l'inspecteur des installations classées (du Bureau de l'Environnement de la Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), a

totalemment ignoré, dans son rapport au CDH, cet avis du SIVOA qui, à l'appui des études faites par un bureau spécialisé, soulignait les graves problèmes de rétention et d'écoulement des eaux que posait ce projet, comme ses prédécesseurs, et plus encore que ses prédécesseurs, puisqu'il y a accumulation de surfaces imperméabilisées. Qui mieux que les techniciens experts du SIVOA sont à même d'apprécier ces problèmes à leur juste mesure ?

En l'absence de Monsieur Englander, signataire de cet avis du SIVOA (il en est le président), mais qui siège au CDH en tant que conseiller général, c'est Jacques Brossard qui a dû batailler ferme pour soulever ce problème de l'eau en s'appuyant sur l'avis du Syndicat. Il a notamment souligné que les normes en matière de rétention et d'écoulement des eaux retenues dans ce dossier y sont inférieures à celles qui avaient été retenues dans le dossier précédent (Parc logistique Maison Neuve), avec une présentation différente qui entretient la confusion.

Comprenez qui pourra. En tout cas, les habitants de Saint-Germain-lès-Arpajon qui se trouvent en aval, dans le bassin de la Bretonnière, comprendront, eux, qu'on se moque un peu de leurs problèmes réguliers d'inondations.

En outre, alors que le dossier présenté à l'enquête publique (le seul que nous sommes censés connaître) ne faisait nulle mention d'un raccordement ferroviaire, voilà que l'inspecteur de la DRIRE fait état de négociations en cours entre le promoteur et la SNCF à ce propos. Lorsque Jacques Brossard a posé la question, à la réunion du CDH, de savoir dans quel délai devaient aboutir les négociations, tout le monde s'est esclaffé, signe manifeste du sérieux que l'on accorde à de telles « négociations ».

Finalement, le vote du CDH a été très serré avec 8 voix pour le projet, 5 contre et 6 abstentions. Et n'oublions pas que les membres du CDH sont désignés par le préfet qui, par ailleurs, signe l'arrêté donnant l'autorisation, ce qui explique sans doute le nombre élevé d'abstentions. Certains membres du CDH ont remercié Jacques Brossard pour son intervention.

Et, pour conclure, disons que **ces dernières péripéties ne sont pas faites pour nous réconcilier avec la façon dont est menée la procédure conduisant à l'autorisation d'installations classées.**

Comment dénoncer les abus aériens ?

Le couloir aérien d'Eurocontrol est devenu une réalité concrète depuis le 21 mars 2002. La montée en puissance va se faire progressivement au fil des semaines et des années. Ce qui est officiellement prévu, c'est un doublement du trafic aérien d'ici 15 ans.

Or les avions qui décollent d'Orly face à l'Ouest doivent passer sous le couloir d'Eurocontrol. Autant dire que, pour des raisons de sécurité évidentes, l'intérêt des contrôleurs aériens est de faire voler ces avions le plus bas possible, y compris **au-dessus de Brétigny**. Quant au couloir Eurocontrol lui-même, nous n'avons aucune garantie de « non-débordement ».

Dans cette situation l'attitude de la population continuera de jouer un grand rôle. Rappelons que nous avons tout de même obtenu le retrait du projet initial de la DGAC, ce qui constitue un succès non négligeable. Nous sommes capables de peser sur les événements. Hélas ! Le projet qui a succédé à celui de la DGAC était inacceptable lui aussi. Ce n'était donc qu'un début, il nous faut continuer le combat.

Alors voici deux propositions :

1. La constitution d'un comité d'échange d'informations et de relations avec les autres communes sur la question des nuisances aériennes. L'activité de ce comité dépendra bien évidemment du niveau de nuisances que nous subissons.
2. Noter la date, l'heure, et si possible, la direction de tout avion faisant du « rase-mottes » au-dessus de Brétigny. Adresser ensuite une plainte aux organismes listés plus bas, avec une copie à l'ADEMUB. Ou à défaut faire parvenir des précisions sur des survols gênants à l'ADEMUB, qui se chargera de centraliser, et d'envoyer les plaintes correspondantes.

La plainte peut prendre une forme qui ressemble à ceci :

Le (*jour*) à (*heure*), un avion particulièrement bruyant a survolé Brétigny. Il se dirigeait vers (*le sud* ou *l'est*). Je vous saurais gré de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'une telle nuisance ne se reproduise plus. Je vous prie d'agrèer... etc.



Voici la liste (*non limitative*) des organismes à qui signaler les abus aériens :

- **Commission Consultative de l'Environnement d'Orly (CCE)**

Maison de l'environnement
Aéroport d'Orly Avenue JP Besnard
91200 Athis-Mons
Téléphone : 01 49 75 63 96 ou 97

- **Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)**

50 rue Henri Farman - 75720 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 58 09 43 25
Fax : 01 58 09 36 36

- **Association Contre les Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA)**

Président M. Leron
93 Bd du Montparnasse - 75006 Paris

- **Aéroport De Paris (ADP)**

291 Bd Raspail - 75014 Paris
Téléphone : 01 43 35 70 00

- **Union Française Contre les Nuisances Aériennes (UFCNA)**

Chez Monsieur Daniel Lacambre
63 rue Daguerre - 75014 Paris
Téléphone : 06 16 17 15 82

- **Ministère des Transports**

Monsieur Jean-Claude Gayssot, Ministre
246 Bd Saint Germain - 75007 Paris

NB : Certains des numéros de fax ou téléphone ont pu changer ou vont changer dans le temps en fonction de la gêne que nos appels génèrera. N'hésitez donc pas à **compléter ou corriger** cette liste et à faire circuler les modifications que vous observerez. Notez que notre département possède au bas mot 2.600.000 oreilles dont les vôtres...

Ci-dessous la reproduction d'un tract distribué par le collectif du Forum contre le couloir aérien

LE COULOIR AERIEN...

ATTENTION

La D.G.A.C. nous trompe



Le forum contre les nuisances aériennes reste mobilisé et attire l'attention de la population sur la désinformation organisée par les autorités responsables de l'aviation civile et du gouvernement.

On nous annonce que la mise en place du nouveau couloir aérien est officielle depuis le 21 mars 2002. Cependant, la Direction Générale de l'Aviation Civile (D.G.A.C.) et le gouvernement oublient de dire que cela ne fonctionnera à plein régime que dans plusieurs semaines, à partir de l'été 2002 (comme par hasard après les élections...). Déjà, cela était sous entendu dans le communiqué du Ministre des Transports, Monsieur GAYSSOT du 10 décembre 2001 : « la prise en compte de ce nouveau dispositif sera effective avant la pleine saison aéronautique de l'été ».

La mise en fonction du couloir dit Eurocontrol s'accompagne d'une réduction importante, mais très temporaire, du nombre de survols.

Il ne faut donc pas s'attendre à constater un surcroît important de nuisances dans le ciel essonnien avant plusieurs semaines : celles qu'induit le projet Eurocontrol seront donc peu perceptibles dans un premier temps. Ne croyons pas pour autant, comme tente de le suggérer la D.G.A.C., que les nouveaux couloirs ne sont pas plus nuisibles que les précédents !

Par ailleurs, avec le nouveau dispositif, la D.G.A.C. annonce une réduction importante de la population survolée. Ces affirmations mériteraient discussion. En tout cas, l'Essonne verra s'aggraver les nuisances à cause des nouveaux couloirs.

Afin de poursuivre les actions contre les couloirs aériens, nous avons consulté les candidats à l'élection présidentielle. Nous leur avons demandé quelle était leur position sur cette affaire. Nous vous ferons part prochainement des réponses que nous allons recevoir.

Composé d'une cinquantaine de communes et autant d'associations, le Forum contre les nuisances aériennes lutte depuis de nombreux mois pour l'abandon de tout projet de nouveau couloir aérien en Essonne. Il a notamment été à l'initiative du référendum du 2 décembre 2001 organisé dans 24 communes qui a comptabilisé une majorité de 98,7% de NON au projet et de la journée d'actions du 26 janvier 2002 qui a permis d'envoyer 21.000 cartes de protestation au Premier Ministre.

e-mail : couloiraerien@voila.fr

adresse : Forum – Hôtel de Ville – 91310 LINAS

Informations sur site Internet : <http://accace.multimania.com>

Tribune libre ouverte aux adhérents de l'ADEMUB

LE « PARC D'ACTIVITES DE MAISON NEUVE », C'EST DE LA DYNAMIQUE !

G. OLIATH écrit à l'ADEMUB

Qui prétend que les défenseurs de l'environnement font toujours la guerre ? Ils font parfois de l'humour, la preuve...

Vous avez sûrement reçu et lu le journal municipal « Brétigny Aujourd'hui » du mois de mars 2002. Si c'est le cas, vous avez, c'est sûr, dévoré le Dossier des pages 8 à 13 consacré à faire le panégyrique du Parc de la Maison Neuve (on est prié de ne pas dire « Zone » ou ZAC, ça fait mauvais effet !). Cet article, pardon, ce Dossier, est rédigé sous la forme d'une interview de Monsieur Jean-Pierre David, directeur de la Société chargée de commercialiser et d'aménager ces terrains pour le compte de la ville. En tout cas, la voix « off », bienveillante et anonyme, qui pose les questions n'est sûrement pas celle d'un amoureux de la nature mais plutôt celle d'un virtuose de la brosse à reluire... Analysons rapidement ce texte. D'abord la page 8.

« Nous avons le [mauvais] exemple de zone d'activité dont le développement désordonné avait produit des résultats assez déplorables du point de vue de l'environnement »

Les autres, ce sont des zones d'activité et nous un Parc, mais passons... Je suis d'accord avec toi, Jean-Pierre. Tu fais sans doute allusion à la ZAC de la Croix-Blanche, cette monstruosité d'insécurité et

de laideur. Pas de ça chez nous. Ah mais...

« Le Plan d'Aménagement .../... a été complété par des règles plus strictes concernant les grands principes architecturaux et les aménagements paysagers »

Tout de suite les grands mots ! Victoria Pub (bleu canard), Buffalo Grill (rouge sang), MacDo et autres Giga Store ou entrepôts, sont bien sûr des modèles d'architecture, tout le monde l'a constaté ! Quant aux 1000 arbres qu'Auchan s'était engagé à planter à son ouverture, leurs graines sont sûrement quelque part, mais où ?

« C'est une réussite et nous avons préservé l'environnement des Brétignolais »

Là, Jean-Pierre, tu fais très fort. C'est vrai qu'il n'y pas d'entrepôts place du 11 novembre (pas encore !). Quant aux horribles champs de blé qui entouraient la ferme de Maison Neuve, ils ont été enfin remplacés par des parkings et des entrepôts. Merci.

« Nous avons imposé aux acquéreurs des espaces verts autour de leur bâtiments .../... un système de glacis paysager permettra de cacher les nécessaires places de parking et les cours de service de la vue depuis la route, sans masquer pour autant les bâtiments et les enseignes »

La poésie est partout. Un « glacis paysager » qui laisse voir les tôles des entrepôts, ça fait quand même un peu froid dans le dos. Ainsi, on aura échappé aux arbres de hautes tiges qui aurait pu masquer

complètement les structures métalliques des entrepôts. C'est sûrement pour la prochaine fois... Mais passons à la page 10...

« Le choix d'un espace de qualité a permis à l'aménageur d'être plus exigeant sur les investisseurs et acquéreurs des lots, mais il faut être réaliste : nous accueillons toutes les entreprises désireuses de s'installer au Parc de la Maison Neuve. »

Là, Jean-Pierre, il faut se relire. D'abord parler de soi à la troisième personne, ça fait bizarre, mais se contredire en 3 lignes, ça fait bâclé. Etre exigeant sur le choix des investisseurs et accueillir toutes les entreprises, on n'imagine pas très bien ce que tu veux dire. Il faut expliquer la contradiction...

« Les entreprises n'apporteront pas d'aires de stockage pour des produits dangereux ou polluants sur le site de Brétigny »

Apporter une aire ? pourquoi pas. Bien sûr, on les croit sur parole et il y aura, pour la ville, un moyen de vérifier inopinément le contenu des caisses, palettes et autres fûts rangés dans les entrepôts fermés. N'est ce pas ?

« Ce type de projet [le Parc d'Activité] est très lié à la conjoncture économique »

En gros, ça veut dire que si l'Activité économique baisse ou fait des choix différents (abandon du « tout camion » par exemple, on peut rêver !), Brétigny va se retrouver avec des carcasses d'entrepôts vides, plus de

entrées fiscales et des friches industrielles par dizaines d'hectares... Bel aveu d'expert ! Il t'ont passé à la gégène ou quoi ?

En conclusion, et pour changer de ton, je dirai que pour la rédaction de ce « Dossier », l'intention était bonne. Elle était probablement d'informer les Brétignolais sur l'évolution de ce secteur de notre ville, ce à quoi la Municipalité précédente ne nous avait pas habitués. Par contre, j'aurais souhaité qu'au travers de cet interview, nos élus défendent leurs idées franchement : Il n'est pas honteux de penser que la création d'équipements et de services nouveaux pour la population exige de nouvelles rentrées fiscales, donc de nouvelles entreprises, donc des zones pour les accueillir. Cela, je pense que l'ADEMUB peut le comprendre, mais elle ne peut être d'accord ni avec le type d'entreprises et leur concentration envisagée, ni avec « l'aménagement paysager » qui l'accompagne.

Comme chacun sait, la monoactivité (les entrepôts logistiques en l'occurrence) amène moins d'emplois et crée des nuisances à cause de la politique du « tout camion » qui l'accompagne. Au lieu d'un discours franc, ce pseudo dossier nous sert de l'eau tiède et n'est en fait qu'un tissu de publicité pour les vertus supposées des aménagement réalisés par la SEM ABC.

Tribune libre (suite)**Monique LHUILIER écrit à l'ADEMUB****Où l'ADEMUB est-elle passée ?**

L'ADEMUB est toujours là ! Il suffit de venir aux réunions des adhérents (pour ceux qui le sont), aux réunions publiques (pour tous les habitants de Brétigny et environs), il faut lire le journal ADEMUB info, pour voir que les membres du bureau ne s'en laissent pas conter et que quand ils ne sont pas d'accord ils le disent. Ce sont des gens indépendants. Du reste de nouveaux adhérents, de tous bords,

rejoignent l'Association. Ils ont compris que l'air que l'on respire n'a pas de couleur politique, qu'il est le même pour tout le monde.

L'ADEMUB exprimera encore son désaccord pour tous nouveaux entrepôts logistiques, comme elle l'a fait pour ceux existants, en toute indépendance. En général, si nos adhérents sont venus à 30 km de Paris c'est pour voir des champs, des espaces verts plutôt que du béton, même si cela rapporte. On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre.

On parle de la réfection du pont d'Essonville depuis plus de 12 ans ? Mais au

fait, qui était responsable à la mairie pendant ces 12 années ? Et aussi, qui a fait ce plan de circulation discutable ? Cela coûte de faire et défaire, il semblerait que certains l'ignorent, mais les habitants de Brétigny, eux, ils le savent. D'où la création par l'ADEMUB d'un groupe de travail sur les circulations douces, qui proposera des solutions ; comme toujours l'association n'aura pas la décision, mais on l'entendra.

Venez aux réunions d'adhérents (si vous l'êtes), aux réunions publiques, et vous saurez, car vous entendrez par vous-même, combien l'ADEMUB est

indépendante. Cela évitera les contre-vérités... du moins en ce qui concerne notre Association.

NDLR : à notre avis, c'est un tract mettant en doute l'indépendance de l'ADEMUB qui a suscité ce « coup de gueule ». Parlez-en à Monique...

Erratum

Contrairement à ce que nous avons annoncé dans le dernier numéro d'ADEMUB Info, M. Robert Gérard, ancien haut cadre de Clause et Ingénieur horticole, n'a jamais accepté de prendre la responsabilité du dossier « Terrains Clause ». Il est prêt, en revanche, à nous apporter aide et informations sur ce dossier dont on entendra parler avant longtemps.

Pour les internautes**Voici quelques adresses de sites fort instructifs :**

Pour ENE : <http://perso.wanadoo.fr/ene/>

Pour Ile-de-France Environnement :

<http://assoc.wanadoo.fr/idfe/>

Pour le SIVOA : <http://www.sivoa.fr>

Si vous en connaissez d'autres, n'hésitez pas à nous les communiquer..

Bulletin d'adhésion pour 2002

Pour ceux qui souhaitent faire davantage pour leur environnement, se regrouper au sein de l'ADEMUB, recevoir ses publications, être convoqués aux réunions, voter aux assemblées : **3 tarifs de cotisation annuelle : 15,24 euros** (cotisation simple), **19,82 euros** (cotisation pour un couple), **7,62 euros** (cotisation pour les petits budgets : étudiants, personnes en difficulté...)

(un reçu sera délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - 51 rue des Érables - 91220 Brétigny-sur-Orge

Trésorier : Jean-Paul RAVISÉ – 10, chemin de la Mare aux Pigeons - Brétigny-sur-Orge

NOM : Prénom :

Adresse : ☎ :

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation)

à l'ADEMUB pour 2002.

Signature :

ci-joint ma cotisation de

15,24 euros – 19,82 euros – 7,62 euros

(chèque à l'ordre de l'ADEMUB)